



Relations médias CDC
404-639-3286



Bureau DHS des Affaires
publiques 202-282-8010

FICHE D'INFORMATION

8 oct. 2014

DÉPISTAGE DES VOYAGEURS DANS LES AÉROPORTS

Cette fiche d'information explique les mesures que le Centers for Disease Control and Prevention (CDC), le Service des douanes et de la protection des frontières du Département de la Sécurité intérieure des États-Unis, et leurs partenaires prennent dans les aéroports tant aux États-Unis que dans les pays touchés en Afrique de l'Ouest, afin de prévenir la transmission du virus Ebola.

Dépistage au départ des pays touchés par les flambées d'Ebola

Depuis le début du mois d'août, le CDC travaille avec les compagnies aériennes, les aéroports, les ministères de la santé et d'autres partenaires pour apporter une assistance technique aux pays touchés par l'épidémie de maladie à virus Ebola. Le CDC a aidé les pays concernés à mettre en place un dépistage des voyageurs au départ de ces pays (dépistage de sortie). Les dépistages de sortie sont effectués dans les aéroports des pays affectés afin d'identifier les voyageurs malades ou ceux qui ont été exposés au virus Ebola et de retarder leur embarquement jusqu'à ce qu'ils puissent voyager sans présenter de risque pour autrui.

Nous continuons à soutenir et à renforcer le dépistage au départ de ces pays avec le personnel, les protocoles et les documents d'information du CDC.

En quoi consiste un dépistage de sortie ?

Le dépistage de sortie peut différer légèrement d'un pays à l'autre, mais les éléments de base restent les mêmes.

1. Pour tous les voyageurs :
 - Prise de température ;
 - Réponse à un questionnaire sur leur état de santé et leur exposition au virus Ebola ;
 - Évaluation visuelle de signes pouvant indiquer la présence de la maladie.
2. Les voyageurs présentant des symptômes ou ayant été potentiellement exposés au virus Ebola sont isolés et font l'objet d'une évaluation plus approfondie.
3. Cette évaluation détermine :
 - s'ils sont autorisés à voyager ;
 - s'ils ne sont pas autorisés à voyager sur un vol commercial et seront redirigés vers les autorités de santé publique pour des examens complémentaires.

Dépistage à l'entrée aux États-Unis

Comment identifier les voyageurs malades dans les aéroports des États-Unis ?

Le CDC travaille au quotidien en étroite collaboration avec ses partenaires dans les aéroports internationaux des États-Unis et dans d'autres points d'entrée afin d'identifier les voyageurs malades pouvant être porteurs de maladies contagieuses. Ces mesures seront renforcées pour détecter les cas possibles de maladie à virus Ebola. En raison de l'épidémie d'Ebola, le CDC et le Service des douanes et de la protection des frontières (acronyme anglais CBP) ont commencé à intensifier le dépistage à l'arrivée de voyageurs en provenance de Guinée, du Libéria ou de la Sierra Leone (ou ayant transité par ces pays). En renforçant le dépistage à l'arrivée dans 5 aéroports des États-Unis, nous pourrions contrôler 94 % des voyageurs en provenance des pays touchés par l'épidémie. Dans tous les aéroports, nos équipes ont la formation requise et sont prêtes à intervenir en cas de signalement de voyageur malade, et notre système de santé publique, très efficace, est prêt à réagir et apporter une assistance aux situations d'urgence.

En quoi consiste un dépistage renforcé à l'entrée aux États-Unis ?

Pour chaque passager débarquant sur le sol américain en provenance de Guinée, du Libéria ou de la Sierra Leone :

1. Le CBP dispensera à chaque voyageur des informations sanitaires comprenant :
 - des informations sur la maladie à virus Ebola ;
 - les symptômes à surveiller et la procédure à suivre s'ils apparaissent ;
 - des informations destinées aux médecins pour les voyageurs nécessitant une assistance médicale.
2. Les voyageurs subiront les mesures de dépistage suivantes :
 - un questionnaire servant à déterminer le risque potentiel ;
 - la prise de leur température ;
 - un examen pour rechercher d'autres symptômes de la maladie à virus Ebola.
3. Si un voyageur a de la fièvre ou d'autres symptômes, ou s'il a été exposé au virus Ebola, le CBP l'orientera vers le CDC pour un examen plus poussé. Le CDC déterminera si le voyageur :
 - peut poursuivre son voyage ;
 - doit être hospitalisé pour faire l'objet d'un examen, d'analyses et d'un traitement ;
 - doit être orienté vers un centre de santé publique pour une surveillance et une assistance renforcées.

Le dépistage à l'entrée fait partie d'un protocole sur plusieurs niveaux. Utilisé en parallèle à d'autres mesures sanitaires, le dépistage à l'entrée peut renforcer nos efforts pour lutter contre ce virus. Il est important que nous agissions tous en tant que citoyens du monde, en renforçant nos actions pour soutenir les efforts d'intervention en Afrique de l'Ouest et en apportant de l'aide aux voyageurs en provenance de cette région du monde.